



Bulletin Officiel

N° 4355 Mercredi 15 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DE SOUSCRIPTION

FCPR SWING 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIMPAR 5

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGE - 6

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - AGO - 6

SIMPAR – AGO - 7

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF – AGO - 8

AeTECH – AGO - 9

GENERALE OBLIG SICAV – AGO - 10

SOCIETE PANOBOIS SA – AGO - 11

SOCIETE MEUBLATEX INDUSTRIES SA – AGO - 12

SOCIETE MEUBLATEX SA – AGO - 13

INFORMATIONS POST AGO

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT 14-17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

ANNEXE III

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012
- BANQUE DE TUNISIE – BT –

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012
- AMENCAPITAL I

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées faute de quoi le CMF sera dans l'obligation de recourir aux sanctions prévues par l'article 82 de la loi n°94-117 sus-indiquée.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR Swing

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 06-2013 du 14 février 2013

CAPSA CAPITAL PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR Swing aura lieu à partir du **17 juin 2013**.

FCPR Swing présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : FCPR Swing
Siège social : 10 bis, rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1002 - Tunis
Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée : 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa : Visa n° 13- 0829 du 14 mai 2013
Objet Social : La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.
Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds : 50 025 000 dinars divisé en 50 000 Parts A de 1 000 dinars chacune et 250 Parts B de 100 dinars chacune
Date d'agrément : 14 février 2013
Promoteurs : CAPSA CAPITAL PARTNERS et AMEN BANK
Gestionnaire : CAPSA CAPITAL PARTNERS
Dépositaire : AMEN BANK
Distributeur : CAPSA CAPITAL PARTNERS

Pour plus d'informations sur FCPR Swing, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 14 mai 2013, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 14 Mai 2013 à 9 heures a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012, la distribution d'un dividende de 30 % de la valeur nominale de l'action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

La Société Tunisie Profilés Aluminium TPR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Jeudi 06 Juin 2013 à 16H00** à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement.
- 2- Modification corrélative de l'article 6 des Statuts.
- 3- Pouvoirs en vue de formalités.

2013 - AS - 313

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

La Société Tunisie Profilés Aluminium TPR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 06 Juin 2013 à 15H00** à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2012.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2012.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2012.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2012.
- 5- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2012.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2012.
- 7- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2012.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2013 - AS - 314

AVIS DES SOCIETES

الشركة العقارية وللمساهمات المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة للسنة المحاسبية 2012 وتقديم القوائم المالية المعنية.
- 2 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات عن تصرف سنة 2012.
- 3 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2012.
- 4 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف لسنة 2012.
- 5 - تبويب مرابيح سنة 2012.
- 6 - المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة.
- 7 - تجديد أو تعويض نيابة أربعة أعضاء بمجلس الإدارة.
- 8 - تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- 9 - تحديد منحة الحضور لمجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق عن السنة المحاسبية 2012.
- 10 - تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات والمصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المَجْمَعَة لغاية 31 ديسمبر 2012.
- 11 - تجديد الموافقة المتعلقة بتطبيق الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 كما تم تنقيحه بالفصل 7 من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mardi 11 juin 2013 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2012 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 ;
- Affectation des résultats 2012
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Franchissement de seuils.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Advanced e-Technologies : AeTECH

Siège Social : Z.I Ariana Aéroport 29 rue des Entrepreneurs Charguia II 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2013 à 10h.30mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Tukrana – 1053 – les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes de 2012,
3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers de 2012,
4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012,
6. Fixation du montant des jetons de présence,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Désignation des administrateurs, y compris celui représentant les petits porteurs,
9. Désignation du commissaire aux comptes,

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies "AeTECH" sise au Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de la **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 29 mai 2013 à onze heures trente – 11h30** - au siège de la société au 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
- Examen et approbation desdits rapports, du bilan et des états financiers de l'exercice 2012 ;
- Affectation des résultats ;
- Date de mise en paiement des dividendes ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société PANOBOIS SA

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La Société PANOBOIS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le samedi 22 juin 2013 à 09h** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 et présentation des états financiers 2012
2. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012
3. approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012
4. approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
5. quitus aux administrateurs
6. affectation des résultats de l'exercice 2012
7. renouvellement du mandat des administrateurs
8. pouvoirs en vue des formalités
9. questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société MEUBLATEX INDUSTRIES SA
Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La Société MEUBLATEX INDUSTRIES porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le mardi 18 juin 2013 à 9h** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 et présentation des états financiers 2012
2. lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012
3. approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012
4. approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
5. quitus aux administrateurs
6. affectation des résultats de l'exercice 2012
7. renouvellement du mandat des administrateurs
8. pouvoirs en vue des formalités
9. questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETESASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**Société MEUBLATEX SA**

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La Société MEUBLATEX porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Jeudi 20 juin 2013 à 10h** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 et présentation des états financiers 2012
2. lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2012
3. approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012
4. approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
5. quitus aux administrateurs
6. affectation des résultats de l'exercice 2012
7. renouvellement du mandat des administrateurs
8. pouvoirs en vue des formalités
9. questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 mai 2013, la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le jeudi 03 mai 2013 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2012, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

- Suite -

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- M. Younes BOUCHOUCHA	2013
- M. Rachid BEN JEMIA	2013
- M. Adel GRAR	2013
- AMEN BANK	2013
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	2013
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2 ^{ème} siège)	2013
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2014
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2014
- M. Taoufik CHERIF	2015
- PGI HOLDING	2015

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **1 583 745,129 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	1 583 745,129
Réserve Légale ⁽¹⁾	-36 676,025
Réserve Spéciale d'Investissement	-243 360,000
Bénéfice distribuable	1 303 709,104

¹. Le prélèvement au titre de la réserve légale cesse d'être obligatoire lorsque qu'elle atteint le dixième du capital (art 287 CSC). La dotation est ici limitée au montant nécessaire à la constitution du plein de la réserve légale (10% du capital).

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :**ACTIF DU BILAN**

A C T I F	Exercice 2012			Exercice 2011
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	732 666,071	440 404,209	292 261,862	91 236,690
AC14 Acomptes versés	545 146,196		545 146,196	430 838,466
	1 277 812,267	440 404,209	837 408,058	522 075,156
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	678 906,054	488 072,510	190 833,544	102 834,125
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	26 417,506	23 252,423	3 165,083	4 031,829
	705 323,560	511 324,933	193 998,627	106 865,954
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation	3 590 845,880	265 222,558	3 325 623,322	3 366 054,116
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	13 313 917,501	523 832,955	12 790 084,546	10 302 222,312
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	123 734 755,300		123 734 755,300	107 485 181,300
AC334 Autres prêts	2 924 872,141		2 924 872,141	2 315 309,833
AC336 Autres	1 000,000		1 000,000	1 000,000
	143 565 390,822	789 055,513	142 776 335,309	123 469 767,561
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	-156 158,898		-156 158,898	-124 868,385
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3 696 157,754	56 788,448	3 639 369,306	3 430 325,034
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	20 785,544		20 785,544	7 107,442
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	10 719,632	19 611,189	-8 891,557	-4 804,118
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 154 571,440		4 154 571,440	3 031 817,894
AC633 Débiteurs divers	22 323,045		22 323,045	54 663,933
	7 748 398,517	76 399,637	7 671 998,880	6 394 241,800
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	926 392,914		926 392,914	2 538 339,659
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	1 201 477,421		1 201 477,421	825 726,300
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	4 621 514,464		4 621 514,464	4 114 442,590
AC733 Autres comptes de régularisation	2 579 160,911		2 579 160,911	2 085 773,098
AC75 Autres	23 826,787		23 826,787	7 315,555
	9 352 372,497	0,000	9 352 372,497	9 571 597,202
TOTAL ACTIF	162 649 297,663	1 817 184,292	160 832 113,371	140 064 547,673

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Exercice 2012 Montant Net	Exercice 2011 Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	6 000 000,000	6 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 253 778,120	5 270 032,991
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	12 253 778,120	11 270 032,991
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	200 000,000	200 000,000
	200 000,000	200 000,000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	137 242 214,371	120 124 686,143
PA330 Provision pour sinistres (vie)	2 830 506,243	1 392 004,008
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	2 724 975,028	2 753 144,708
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	142 797 695,642	124 269 834,859
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 262 417,246	909 123,686
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	179 725,594	168 937,906
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 557,217	16 448,881
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 426 657,180	1 024 189,749
PA634 Crédoeurs divers	1 082 945,925	924 643,835
	3 962 303,162	3 043 344,057
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 618 336,447	1 281 335,766
	1 618 336,447	1 281 335,766
Total du passif	148 578 335,251	128 794 514,682
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	160 832 113,371	140 064 547,673

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation	6 000 000,000	563 323,975	1 278 500,000	50 000,000	568 187,521	2 810 021,495	1 583 745,129	12 853 778,120
Affectation résultat 2012		36 676,025	243 360,000			703 709,104	-983 745,129	0,000
Dividendes							-600 000,000	-600 000,000
Capitaux propres après affectation	6 000 000,000	600 000,000	1 521 860,000	50 000,000	568 187,521	3 513 730,599	0,000	12 253 778,120

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,758%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,718%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,678%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,579%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,555%	1 005,785
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,539%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,489%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,400%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,320%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,341%	1 027,629
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,433%	1 041,687
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,664%	1 037,889
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,926%	1 001,357
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,087%	1 003,860
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,313
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 041,084
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,211
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,684
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,951
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,563

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,049	145,060			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,766	12,767			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,312	1,313			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,542	35,546			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,323	48,326			
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	157,704	156,671			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	556,136	553,483			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,249	121,272			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,060	122,617			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,717	116,618			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,185	111,819			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,046	85,728			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	137,648	136,294			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	95,046	93,882			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,377	107,382			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 331,291	1 325,912			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 290,076	2 274,124			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,245	103,207			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,682	101,560			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,334	121,468			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,803	1 198,077			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,633	125,011			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,505	15,247			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 035,264	6 019,503			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 051,104			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,208	2,191			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,899	1,890			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,136	1,082			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,489	105,499	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,919	101,928	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,192	103,201	
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,982	103,994	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,631	104,642	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,979	107,988	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,212	105,223	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,087	101,097	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,652	101,663	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,658	106,667	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,933	102,944	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,643	101,653	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,048	105,058	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,362	104,372	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,198	103,208	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,062	104,071	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,273	100,283	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,648	105,658	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,859	103,869	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,705	104,716	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,432	105,440	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,809	103,820	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,342	101,350	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,702	105,711	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,234	103,243	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,273	10,274
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,623	104,633
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,782	104,793
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,371	102,442
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,797	65,967
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	148,125	147,278
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1469,714	1461,598
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,755	107,141
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	106,488	105,914
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	85,329	84,385
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,484	16,467
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	267,668	265,452
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	37,283	36,797
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 335,155	2 314,593
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	77,159	76,669
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	55,682	55,446
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	100,911	100,543
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	111,590	111,068
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,637	98,845
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,286	11,252
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,078	12,008
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,700	14,520
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,299	14,113
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	11,814	11,730
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,567	10,537
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,519	10,507
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,716	10,715
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	123,972	122,902
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	125,807	125,065
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,092	9,981
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	103,433	102,186
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	19,957	19,846
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	82,712	81,855
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	85,381	84,456
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,455	97,363
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	95,875	95,154
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,629	96,398
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,364	98,310
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,171	94,853
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,918	100,089
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	132,117	128,259
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,757	10,511
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,012	114,859
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,845	117,164
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,371	103,867
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,412	99,595
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	188,878	186,523
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,101	164,990
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,651	144,378
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 315,734	10 202,447
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,812	20,405
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	135,427	132,499
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 530,092	1 505,145
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,147	109,484
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,233	88,202
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,210	113,687
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 294,853	9 084,189
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,700	9,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,534	9,344

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société « ONE TECH HOLDING » et la Société «NEW BODY LINE», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades	71 845 530
23. One Tech Holding	Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
24. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
25.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
26. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
27. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
28.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
29. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
30. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
31. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
32. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
33. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
34. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
35. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
36. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
37. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
38. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
39. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
40. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
41. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
42. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
43. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
44. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
45. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
46. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500

47. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
48. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
49. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
50. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
51. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
52. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
53. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
54. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
55. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
56. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Nouira , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29. Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565

32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Groupe GMT « GMT »	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière SAMARA	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68. Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope" -SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73. Société Hôtelière KURIAT Palace	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80. Société La Glace		

81.Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
82.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
83. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
84.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
101.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
102. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
104. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
105.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
82	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
83	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
84	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
85	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
86	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
87	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
88	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
91	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
93	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

94	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE -BT

Siège social : 2, Rue de Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

BANQUE DE TUNISIE**BILAN****Exercice clos le "31/12/2012"**

(unité = 1000DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-12	déc -11 (*)
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	81 445	22 159
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	276 605	129 861
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 961 617	2 829 061
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	145 420	140 231
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	218 021	210 656
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	39 554	42 643
AC7	Autres actifs	3.7	22 743	13 433
TOTAL ACTIF			3 745 405	3 388 044

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-12	déc-11 (*)
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	608 048	342 388
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 438 012	2 401 451
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	56 661	78 244
PA5	Autres passifs	4.4	107 891	67 546
TOTAL PASSIF			3 210 612	2 889 629

CAPITAUX PROPRES		Notes	déc.-12	déc-11 (*)
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	308 722	278 054
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		915	918
CP6	Bénéfice de l'exercice		63 379	57 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES			534 793	498 415
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 745 405	3 388 044

(*) certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos le "31/12/2012"

(unité = 1000DT)

HORS BILAN	Notes	déc-2012	déc-11 (*)
Passifs éventuels		895 633	746 016
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	365 731	317 088
HB2 Crédits documentaires	6.2	197 902	166 928
HB3 Actifs donnés en garantie	6.3	332 000	262 000
Engagements donnés		143 857	162 902
HB4 Engagements de financement donnés	6.4	142 180	160 514
HB5 Engagements sur titres		1 677	2 388
Engagements reçus		1 579 659	1 476 613
HB6 Engagements de financement reçus		133	61
HB7 Garanties reçues	6.5	1 579 526	1 476 552

(*) certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

BANQUE DE TUNISIE**ETAT DE RESULTAT****Exercice de 12 mois clos le 31 DECEMBRE 2012**

(unité = 1000DT)

<u>Rubriques</u>	<u>Notes</u>	<u>Année 2012</u>	<u>Année 2011(*)</u>
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	179 900	176 748
Commissions (en produits)	7.2	36 997	34 342
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	15 513	12 687
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	9 940	12 173
<u>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>242 350</u>	<u>235 950</u>
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	79 929	81 756
Commissions encourues	7.6	1 074	805
<u>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>81 003</u>	<u>82 561</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		161 347	153 389
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.7	20 312	33 642
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.8	-54	-669
Autres produits d'exploitation		656	596
Frais de personnel	7.9	39 399	34 896
Charges générales d'exploitation	7.10	12 345	10 957
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 669	6 397
RESULTAT D'EXPLOIATION		83 332	68 762
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	-5 201	714
Impôt sur les bénéfices		14 752	11 810
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		63 379	57 666

(*) certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le 31 DECEMBRE 2012

(unité = 1000DT)

-	-	<u>Notes</u>	<u>Année</u> 2012	<u>Année</u> 2011 (*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		8.1	231 092	219 367
Charges d'exploitation bancaire décaissées		8.2	-91 032	-84 480
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers			35 270	245 227
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle			-111 964	-251 306
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle			45 817	-16 696
Titres de placement			0	-136 149
Sommes versées au personnel et créditeurs divers			-45 961	-48 822
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			8 428	-36 199
Impôt sur les bénéfices			-12 242	-6 144
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			<u>59 408</u>	<u>-115 202</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement			10 283	11 860
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement			-7 654	-21 386
Acquisition/ cession sur immobilisations			-2 140	-3 644
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			<u>489</u>	<u>-13 170</u>
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions			0	0
Emissions d'emprunts			0	0
Remboursements d'emprunts			0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales			-20 810	-25 322
Dividendes versés		8.3	-27 000	-27 000
<u>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			<u>-47 810</u>	<u>-52 322</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice			12 087	-180 694
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice			4 883	185 577
<u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</u>			<u>16 970</u>	<u>4 883</u>

(*) certaines rubriques sont retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note X)

Notes aux états financiers au 31/12/2012

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	POURCENTAGE
Actionnaires Tunisiens	86 490	76,88%
Actionnaires Etrangers	25 957	23,07%
Dont BFCM	22 500	20,00%
Autres	53	0,05%
Total	112 500	100,00%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2012, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2011 que celles relatives à l'année 2012.

2.1. Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, n°2011-04 du 12/04/2011 et n°2012-02 du 11/01/2012, la note n°2012-08 du 02/03/2012 et la circulaire 2012-09 du 29/06/2012

2.1.1. La classification des créances :

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2. Les provisions :2.1.2.1. Les provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque a retenu, à partir de l'exercice 2012, la valeur des garanties hypothécaires. Ce traitement a concerné les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants (classe 2, 3,4 ou 5) au cours de l'exercice 2012 et dont les garanties hypothécaires sont dûment enregistrées et évaluées.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4 et 5	100%

2.1.2.2. Les provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit, comparés aux taux minimum proposés par la Banque Centrale de Tunisie :

Groupe de créances	Taux de provisionnement minimum	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	25%	50%
Bâtiments et travaux publics	20%	25%
Tourisme	20%	100%
Promotion immobilière	15%	20%
Autres services	25%	40%
Commerce	25%	30%
Concours aux particuliers	20%	20%

2.1.3. La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts. Les intérêts impayés sont comptabilisés en agios réservés.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies ci-dessus, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.

b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement. A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2012.

2.5. Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6. Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

2.7. Constatations des opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est l'approche économique qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

Les loyers encaissés par la Banque sur ces opérations de leasing sont constatés dans ses livres comptables comme suit : le principal vient en déduction du montant du crédit leasing accordé à la clientèle et les intérêts sont constatés dans les produits de la Banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN – ACTIFS :**3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre décembre 2011 et décembre 2012 de 59 286 mille dinars. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie	38 705	3 462
Caisse dinars et devises	39 575	16 360
CCP et traveller's chèques	9	12
Monnaies et matières	3 156	2 325
Total	81 445	22 159

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	159 000	0
Prêts aux organismes financiers spécialisés	25 148	* 37 205
Correspondants étrangers	4 876	4 916
Placements en devises	86 914	86 934
Banques et correspondants en Dinars convertibles	5	5
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	310	428
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	352	*373
Total	276 605	129 861

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Actifs performants	2 927 658	2 817 455
Comptes ordinaires débiteurs (1)	227 316	229 140
Crédits sur ressources ordinaires	2 593 955	*2 435 930
Crédits au personnel	45 618	38 629
Créances sur crédit-bail	8 450	9 062
Crédits sur ressources spéciales (2)	46 711	78 098
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 581	25 938
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation	2 027	658
Actifs non performants (3)	209 412	167 720
Comptes ordinaires débiteurs	20 801	17 725
Créances sur ressources ordinaires	82 045	67 666
Créances sur crédit-bail	901	417
Créances sur ressources spéciales	2 518	3 279
Impayés	10 563	7 975
Créances au Contentieux	92 584	70 658
Total brut des créances sur la clientèle	3 137 070	2 985 175
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	23 330	*21 753
Agios réservés comptabilisés (4)	-8 018	-6 119
Provisions pour crédits à la clientèle au bilan (5)	-190 765	-171 748
Total net des créances sur la clientèle	2 961 617	2 829 061

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

Description	31/12/2012	31/12/2011
Crédits sur ressources spéciales budgétaires	2 684	1 636
Crédits sur ressources spéciales extérieures	44 027	76 462
Total	46 711	78 098

(3) Ventilation des créances douteuses sur la clientèle par classe (Hors créances au Contentieux) :

Les créances douteuses sur la clientèle se répartissent entre les différentes classes comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Classe 2	22 791	11 652
Comptes ordinaires débiteurs	5 293	2 130
Créances classées sur ressources ordinaires	16 935	8 782
Créances classées sur crédit-bail	28	54
Créances classées sur ressources spéciales	85	218
Impayés classés	450	468
Classe 3	29 806	22 912
Comptes ordinaires débiteurs	4 401	7 608
Créances classées sur ressources ordinaires	23 371	12 092
Créances classées sur crédit-bail	785	342
Créances classées sur ressources spéciales	693	18
Impayés classés	556	2 852
Classe 4	64 230	62 498
Comptes ordinaires débiteurs	11 107	7 988
Créances classées sur ressources ordinaires	41 738	46 791
Créances classées sur crédit-bail	88	21
Créances classées sur ressources spéciales	1 740	3 043
Impayés classés	9 557	4 655
Total	116 827	97 062

(4) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2011	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2012
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	279	664	677	266
Agios réservés sur ressources ordinaires	2 860	8 436	7 675	3 621
Agios réservés sur créances de leasing	87	74	68	93
Autres agios réservés	2 890	1 212	67	4 035
Total	6 119	10 386	8 487	8 018

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2011	Dotation de 2012	Reprise de 2012	Provisions au 31/12/2012
Provisions individuelles	143 203	32 575	15 677	160 101
Provisions collectives	28 545	2 119	-	30 664
Total	171 748	34 694	15 677	190 765

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(6) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Impayés classés, créances au Contentieux, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2012 :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	227 316	227 316
Crédits sur ressources ordinaires	3 391	0	0	2 693 410	2 696 801
Crédits au personnel	0	0	0	45 618	45 618
Créances sur crédit-bail	0	0	0	9 351	9 351
Crédits sur ressources spéciales	7 021	0	0	42 208	49 229
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	3 581	3 581
Impayés à 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation	0	0	0	2 027	2 027
Total brut des créances actives	10 412	0	0	3 023 511	3 033 923

3.4. **Portefeuille-titres commercial :**

Le portefeuille-titres commercial est composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres commercial	141 107	136 149
Titres de placement	136 149	136 149
Titres de transaction	4 958	0
Créances rattachées	4 313	4 082
Total	145 420	140 231

3.5. **Portefeuille-titres d'investissement :** Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Total brut des titres d'investissement (1)	224 493	213 995
Emprunts nationaux	2 307	2 556
Obligations	3 598	4 998
Fonds gérés par des SICAR	47 250	48 100
Titres de participation	116 646	104 712
Parts dans les entreprises associées	14 103	14 103
Parts dans les entreprises liées	40 589	39 526
Créances rattachées	120	462
Provisions pour dépréciations de titres (2)	-6 592	-3 801
Total net des titres d'investissement	218 021	210 656

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2011	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2012
Emprunts nationaux	2 556	0	249	2 307
Obligations	4 998	0	1 400	3 598
Fonds gérés par des SICAR	48 100	0	850	47 250
Titres de participation	104 712	19 379	7 445	116 646
Parts dans les entreprises associées	14 103	0	0	14 103
Parts dans les co-entreprises	0	0	0	0
Parts dans les entreprises liées	39 526	1 063	0	40 589
Total brut des titres d'investissement	213 995	20 442	9 944	224 493

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2011	Dotation de 2012	Reprise de 2012	Provisions au 31/12/2012
Provisions sur Fonds gérés	1 508	458	0	1 966
Provisions sur Titres de participation	2 233	1 441	158	3 516
Provisions sur Parts dans les entreprises associées	0	0	0	0
Provisions sur Parts dans les co-entreprises	0	0	0	0
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	60	1050	0	1 110
Total	3 801	2 949	158	6 592

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2012, 39 554 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

- Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 31/12/2012
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	7 122	599	-	-	7 721
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Total des immob. incorporelles	7 532	599	0	0	8 131
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Immobilisations corp. en cours	22	198	-	126	94
Agencements	9 850	507	-	-	10 357
Matériels informatiques	23 259	1 069	-	-	24 328
Matériels bancaires	14 938	383	-	-	15 321
Autres matériels	7 124	200	-	-	7 324
Matériel de transport	2 323	131	284	-	2 170
Immeubles d'exploitation	49 859	983	750	-	50 092
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Immeubles Hors exploitation	1 093	72	-	-	1 165
Terrains hors exploitation	1 501	-	78	-	1 423
Total des immob. corporelles	110 226	3 543	1 112	126	112 531
Total des valeurs immobilisées	117 758	4 142	1 112	126	120 662

- Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	4 975	1 249	-	6 224
Fonds de commerce	-	-	-	-
Total des immob. incorporelles	5 164	1 249	0	6 413
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Agencements	7 596	480	-	8 076
Matériels informatiques	17 954	1 723	-	19 677
Matériels bancaires	12 621	513	-	13 134
Autres matériel	6 287	189	-	6476
Matériel de transport	1 388	278	284	1 382
Immeubles d'exploitation	23 770	2 187	392	25 565
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Immeubles Hors exploitation	335	50	-	385
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Total des immob. corporelles	69 951	5 420	676	74 695
Total des valeurs immobilisées	75 115	6 669	676	81 108

- Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2012 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2012	Amortissements cumulés au 31/12/2012	VCN au 31/12/2012
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Frais d'établissement	189	189	-
Logiciels informatiques	7 721	6 224	1 497
Fonds de commerce	221	-	221
Total des immob. incorporelles	8 131	6 413	1 718
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Immobilisations corp. en cours	94	-	94
Agencements	10 357	8 076	2 281
Matériels informatiques	24 328	19 677	4 651
Matériels bancaires	15 321	13 134	2 187
Autres matériel	7 324	6476	848
Matériel de transport	2 170	1 382	788
Immeubles d'exploitation	50 092	25 565	24 527
Terrains d'exploitation	257	-	257
Immeubles Hors exploitation	1 165	385	780
Terrains hors exploitation	1 423	-	1 423
Total des immob. corporelles	112 531	74 695	37 836
Total des valeurs immobilisées	120 662	81 108	39 554

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2012 un montant de 22.743 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Siège, succursales et agences	3 373	157
Comptes de régularisation (1)	9 562	7 358
Débiteurs divers	9 808	5 918
Total	22 743	13 433

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Compensation reçue	2 953	2 591
Compte d'ajustement devises	817	302
Agios, débits à régulariser et divers	5 792	4 465
Total	9 562	7 358

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN – PASSIFS :**4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2012 un solde de 608 048 mille dinars contre un solde de 342 388 mille dinars au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts au jour le jour et à terme	46 942	68 595
Banques et correspondants étrangers	224 416	6 831
Organismes financiers spécialisés	2 801	2 139
Emprunts en dinars	332 000	264 500
Dettes rattachées	1 889	323
Total	608 048	342 388

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à vue	831 702	743 619
Comptes d'épargne	667 661 (1)	592 776
Comptes à terme	319 980	750 202
Bons de caisse	21 164	24 304
Certificats de dépôts	527 000	221 500
Autres sommes dues à la clientèle	60 908	50 197
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9 597	18 853
Total	2 438 012 (2)	2 401 451

4.3. Les comptes d'épargne sont détaillés comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes spéciaux d'épargne	649 933 ⁽ⁱ⁾	574 606
Compte épargne logement	15 907	16 387
Compte épargne horizon	1 193	1 214
Comptes d'épargne investissement	47	58
Comptes d'épargne actions	85	221
Comptes d'épargne avenir	496	290
Total	667 661	592 776

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

4.4. Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1) Selon la durée résiduelle :

Description	<= 3 mois]3 mois - 1 an]]1 an - 5 ans]	< 5 ans	Total
Comptes à vue	831 702	0	0	0	831 702
Comptes d'épargne	0	0	667 661	0	667 661
Comptes à terme	158 374	95660	65 946	0	319 980
Bons de caisse	7 764	6 460	6 940	0	21 164
Certificats de dépôts	433 500	93 500	0	0	527 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	60 908	0	0	60 908
Total	1 431 340	256 528	740 547	0	2 428 415

(2.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	831 702	831 702
Comptes d'épargne	0	0	0	667 661	667 661
Comptes à terme	113 709	0	0	206 271	319 980
Bons de caisse	0	0	0	21 164	21 164
Certificats de dépôts	184 000	0	0	343 000	527 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	60 908	60 908
Total	297 709	0	0	2 130 706	2 428 415

4.5. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 56 661 mille dinars contre 78 244 mille dinars au 31/12/2011 et se présente ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Total brut des ressources spéciales	55 887	77 088
Ressources extérieures	51 699	73 678
Ressources budgétaires	4 188	3 410
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	774	1 156
Total	56 661	78 244

4.6. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2012 et au 31/12/2011 :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Comptes de régularisation (1)	69 943	36 188
Provisions (2)	15 761	*16 254
Créditeurs divers (3)	22 187	*15 104
Total	107 891	67 546

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

Description	31/12/2012	31/12/2011
Compensation à régler	55 443	23 447
Comptes d'ajustement devises	609	703
Agios, Crédits à régulariser et divers	13 891	12 038
Total	69 943	36 188

(2) Les provisions pour risques et charges se détaillent ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour risques et charges diverses	7 824	8 883
Provisions pour congés payés	1 851	1 662
Provisions pour créances en hors bilan	6 086	5 709
Total	15 761	16 254

(3) Les créditeurs divers se présentent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Créditeurs / opérations d'impôt	7 090	4 534
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2 894	2 287
Créditeurs / Opérations BCT	372	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	6 746	6 462
Créditeurs / opérations sur titres	1 160	1 090
Autres Créditeurs	277	253
Chèques à payer	3 648	100
Total	22 187	15 104

V. NOTES RELATIVES AU BILAN – Capitaux propres :

Le résultat de l'exercice 2011 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2012.

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	31/12/2011	Affectation du résultat	Autres Variations	31/12/2012
Capital	<u>112 500</u>	-	-	<u>112 500</u>
Réserves et report à nouveau	<u>328 248</u>	<u>30 666</u>	<u>0</u>	<u>358 914</u>
Réserve légale	11 250	0		11 250
Réserve de prévoyance	210 661	2 000	2 941	215 602
Réserve à régime spécial	26 981	0	-2 941	24 040
Réserve pour Réinv. Exonérés	29 161	28 669		57 830
Report à nouveau	918	-3		915
Autres capitaux propres	49 277	0		49 277
Dividendes distribués	-	<u>27 000</u>		
Résultat de la période	<u>57 666</u>	<u>-57 666</u>		<u>63 379</u>
Situation nette	<u>498 415</u>			<u>534 793</u>

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARGO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 365 731 mille dinars contre 317 088 mille dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
En faveur d'établissements bancaires et financiers	163 032	104 622
En faveur de la clientèle	202 699	*212 466
Total	365 731	317 088

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Ouverture de crédits documentaires	166 845	152 879
Acceptations à payer	31 057	14 049
Total	197 902	166 928

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2012	31/12/2011
BTA / Appel d'offres BCT	80 000	102 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	252 000	160 000
Total	332 000	262 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2012	31/12/2011
Crédits en TND notifiés et non utilisés	113 525	*140 419
Crédits en devises notifiés et non utilisés	17 155	*20 095
Total	130 680	160 514

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2012 à 1 579 526 mille dinars contre 1 476 552 mille dinars au 31/12/2011.

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :**7.1. Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 176 748 mille dinars au cours de l'exercice 2011 à 179 900 mille dinars au cours de l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	178 232	*175 304
Produits sur opérations interbancaires	1 668	1 444
Total	179 900	176 748

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2012 sur les crédits accordés à la clientèle. Ce solde est détaillé comme suit par nature de crédit :

Description	2012	2011
Revenus du portefeuille escompte	152 491	147 590
Revenus des comptes débiteurs	19 440	23 075
Commissions sur avals et cautions	3 205	2 710
Report déport sur change à terme	2 262	1 054
Produits sur opérations de leasing	834	875
Total	178 232	175 304

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2012, 36.997 mille dinars contre 34 342 mille dinars en 2011. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	2012	2011
Commissions sur comptes	8 691	7 945
Opérations guichet et opérations diverses	1 717	1 522
Opérations sur titres	4 050	4 219
Opérations avec l'étranger	3 794	3 443
Commissions sur moyens de paiement	7 941	7 059
Commissions de gestion	10 804	10 154
B	36 997	34 342

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2012 et 2011 comme suit :

Description	2012	2011
Gains nets sur titres de transaction (1)	7 824	4 595
Gains nets sur opérations de change (2)	7 689	*8 092
Total	15 513	12 687

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(1) Les gains nets sur titres de transaction se détaillent ainsi :

Description	2012	2011
Intérêts/Titres de transaction	7 625	4 543
Etalement de la décote sur titres de transaction	199	0
Plus ou moins value de cession/Titres de transaction	0	52
Total	7 824	4 595

(2) Les gains nets sur opérations de change se détaillent ainsi :

Description	2012	2011
Différence de change sur opérations monétiques	204	541
Produits sur change manuel	2 305	2 034
Produits sur opérations de change en compte	5 091	5 387
Bénéfices sur opérations de change à terme	89	130
Total	7 689	8 092

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	2012	2011
Revenus des obligations	1 788	2 532
Revenus des titres de participation	1 775	3 172
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 681	2 079
Revenus des parts dans les entreprises liées	4 696	4 390
Total	9 940	12 173

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 81 756 mille dinars au cours de l'exercice 2011 à 79 929 mille dinars au cours de l'exercice 2012. Cette variation se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Charges sur opérations interbancaires	13 142	5 751
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	63 413	71 376
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 374	4 629
Total	79 929	81 756

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2012, 1074 mille dinars contre 805 mille dinars en 2011. Cette variation se détaille ainsi :

Description	2012	2011
Commission d'aval sur opération de refinancement	150	29
Charges sur opérations de retrait monétique	515	*434
Frais d'interchange émis	395	341
Autres commissions	14	1
Total	1 074	805

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2011 et l'exercice 2012 se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Créances irrécouvrables passées par perte	340	220
Dotation nettes aux provisions pour créances (1)	19 395	33 022
Récupération sur créances radiées	-423	-642
Dotation et reprise sur provisions pour passifs	1 000	1 042
Total	20 312	*33 642

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

- (1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Description	2012	2011
Provisions individuelles	17 276	4 477
Provisions collectives	2 119	28 545
Total	19 395	33 022

- (2) A partir de l'exercice 2012 la Banque a pris en compte la valeur des garanties hypothécaires estimées selon des expertises à 14 745 mille dinars. L'impact de la prise en compte de ces garanties sur les provisions requises est de 7 630 mille dinars.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	2012	2011
Frais de gestion sur titres d'investissement	207	0
Dotations nettes aux provisions pour titres	2 790	-659
Moins values réalisées sur titres d'investissement	9	0
Plus values réalisées sur titres d'investissement	-3 060	-10
Total	-54	-669

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	2012	2011
Masse salariale	23 604	20 851
Charges sociales	6 182	5 112
Charges fiscales (TFP & FOPROLOS)	661	405
Dotation pour Régime d'intéressement	6 200	5 767
Provision Prime départ à la retraite	885	1 139
Rémunération des dirigeants	614	504
Autres charges liées au personnel	1 253	1 118
Total	39 399	*34 896

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	2012	2011
Télécommunication & courriers	3 064	2 323
Maintenance et entretien	2 011	1 729
Services externes d'exploitation	1 987	1 779
Achat de biens consommables	1 816	2 143
Transport	616	577
Communication & marketing	560	508
Droits et taxes	499	143
Loyers	395	474
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	356	477
Frais judiciaires et assurances	567	371
Etude et documentation	124	83
Total	12 345	*10 957

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2012 et 2011 comme suit :

Description	2012	2011
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	1 441	932
Autres pertes et gains ordinaires (1)	-6 642	-218
Total	-5 201	714

- (1) La variation de ce poste entre 2011 et 2012 provient principalement du résultat de la vérification approfondie de la situation fiscale de la banque portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, s'élevant à 6 642 mille dinars, et ce, pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au cours de l'exercice 2012 à 59 408 mille dinars et se détaille comme suit :

- (1) Les produits d'exploitation encaissés nets des charges décaissées d'exploitation pour 140 060 mille dinars :

Description	2012	2011
Produits d'exploitation bancaire encaissés	231 092	219 367
Intérêts et revenus assimilés	179 900	175 694
Commissions en produits	36 997	34 342
Gain sur portef-titres commercial et autres prts financiers	15 513	13 741
Ajustement des comptes de bilan	-1 318	-4 410
Charges d'exploitation bancaire encaissées	-91 032	-84 480
Intérêts encourus et charges assimilées	-79 929	-81 756
Ajustement des comptes de bilan	-11 103	-2 724
Total	140 060	134 887

- (2) La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 35 270 mille dinars.

- (3) La variation négative des prêts à la clientèle nets des remboursements de 111 964 mille dinars.

- (4) La variation positive des dépôts de la clientèle nets des retraits de 45 817 mille dinars.

- (5) Les décaissements nets en faveur du personnel et des créditeurs divers, pour 45 961 mille dinars.

- (6) Les flux de liquidité résultant des autres activités d'exploitation pour 8 428 mille dinars.

- (7) Les décaissements provenant de l'impôt sur les bénéfices pour 12 242 mille dinars.

8.2. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Les flux de liquidité provenant des activités d'investissement évalués au cours de l'exercice 2012 à 489 mille dinars proviennent des intérêts et dividendes encaissés nets des mouvements sur les immobilisations corporelles et certains titres d'investissement.

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

La baisse des ressources spéciales et les dividendes versés sont à l'origine des flux de trésorerie négatifs liés aux activités de financement au cours de l'exercice 2012.

Il est à signaler que Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2012 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/06/2012. Ils se sont élevés à 27.000 mille dinars.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque s'élève au 31/12/2012 à 16 970 mille dinars contre 4 883 mille dinars au 31/12/2011, enregistrant une hausse de 12 087 mille dinars.

IX. IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);
2. Les entreprises associées ;
3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes; et
5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 212 mille dinars encaissé en 2012.

La BT met à sa disposition de la SBT des moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2012 s'élève à 29 mille dinars. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2012 s'élève à 281 mille dinars.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable)

BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement (2.974 mille dinars en 2012) et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance (13 mille dinars en 2012).

9.3. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 9 mille dinars au titre de l'exercice 2012.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 46 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 30 mille dinars hors taxe.

La banque de Tunisie loue auprès de l'astrée un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxe.

L'encours au 31 décembre 2012 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 77 910 mille dinars dont 30 870 mille dinars de placements à terme et 46 500 mille dinars sous forme de certificat de dépôts. L'engagement hors bilan de la société ASTREE s'élève au 31/12/2012 à 793 mille dinars.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 130 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 50 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.8. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote)

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 5 mille dinars hors taxes.

9.9. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services s'élève à 27 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la société SPFT CARTHAGO s'élève au 31/12/2012 à 7.736 mille dinars

L'engagement hors bilan de la société SPFT CARTHAGO s'élève au 31/12/2012 à 9 mille dinars

9.10. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 22 mille dinars hors taxes.

L'engagement bilan de la société SCAN s'élève au 31/12/2012 à 2.945 mille dinars

9.11. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 46 mille dinars hors taxes.

9.12. Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie SARL (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 5 mille dinars hors taxes.

9.13. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 22 mille dinars hors taxes.

9.14. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Le montant des fonds gérés confiés à la BT Sicar au 31 décembre 2012 s'élève à 16 250 mille dinars. Une provision de 1 967 mille dinars a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres coté évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalué à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées. La charge comptabilisée par la BT au titre de l'exercice 2012 s'élève à 228 mille dinars.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec BFCM – banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2012 s'élève à 121 mille dinars.

9.16. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2012 se détaille comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)

	Président Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	571	-	262	-
dont émoluments et salaires	483			
dont jetons de présence conseil et comité	88		262	
Avantages postérieurs à l'emploi	131	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	702	0	262	0

X. NOTE SUR LES RETRAITEMENTS :

	Déc-2011 Retraité	Déc-2011 Publié
R1		
Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	129 861	98 490
Créances sur la clientèle	2 829 061	2 860 432
Total Actifs	3 388 044	3 388 044
R2		
Intérêts et revenus assimilés	176 748	175 694
Gains sur portefeuilles commercial et opérations financières	12 687	13 741
Total Produits d'exploitation bancaire	235 950	235 950
R3		
Commissions encourues	805	1 050
Total Charges d'exploitation bancaire	82 561	82 806
Produit net bancaire	153 389	153 144
Charges générales d'exploitation	10 957	10 712
R4		
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	33 642	39 604
Frais de personnel	34 896	28 934
Résultat d'exploitation	68 762	68 762
R5		
Cautions, avals et autres garanties données	317 088	324 988
Passifs éventuels	746 016	753 916
Engagements de financements donnés	160 514	145 087
Engagement donnés	162 902	147 475
R6		
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	245 227	259 555
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-251 306	-265 634
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-	-

R1 : Effet du reclassement du poste créances à la clientèle vers le poste créances sur les établissements bancaires et financiers des encours MT sur les établissements de leasing.

R2 : effet du reclassement des gains sur report/déport change à terme du poste 'Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières' vers le poste 'Intérêts et revenus assimilés'

R3 : effet du reclassement des redevances VISA du poste CH2 vers le poste CH7

R4 : effet du reclassement de la prime d'intéressement et de la dotation aux congés payés du poste 'Dotations aux provisions & corrections de valeur sur les créances et passif' vers le poste 'Frais du personnel'

R5 : effet du reclassement des engagements sur billets de trésorerie du poste 'Cautions, avals et autres garanties données' vers le poste 'Engagements de financements donnés'

R6 : Effet des retraitements R1

XI. Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I - RAPPORT GENERAL

BANQUE DE TUNISIE « BT »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT » ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 534 793 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 63 379 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes n° 2.1.2.1 et n° 7.7 de l'annexe aux états financiers qui présentent les effets de la prise en compte des garanties hypothécaires dans le calcul des provisions. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la banque n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 09 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

II - RAPPORT SPECIAL

**BANQUE DE TUNISIE « BT »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT » ,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012:

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant encaissé à ce titre en 2012 s'élève à 212 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2012 s'élève à 29 KDT.

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

- La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2012 s'élève à 281 KDT.

SVRD – Sicav Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2012 s'élève à 2 974 KDT.

SVCR – Sicav Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2012 s'élève à 13 KDT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contre partie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT.

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 30 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 1er Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01/01/2012 et finissant le 31/12/2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contre partie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT.

SCAN – Société club acquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10KDT HT. Cette

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contre partie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contre partie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT.

GIT SARL – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. En contre partie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 5 KDT HT.

BFCM – Banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2012 s'élève à 121 KDT.

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contre partie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31.12.2012 à 16 250 KDT. La rémunération revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 228 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01/01/2012 au 31/12/2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 10 KDT HT.

III- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2012 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- Le Président Directeur Général est rémunéré, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général des sociétés du groupe « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », s'élèvent respectivement à 35 295 dinars et 18 000 dinars.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord

1003 Tunis - Tunisie

Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045

Deloitte.

Cabinet MS Louzir

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rue du Lac d'Annecy

1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 71 862 430

Fax: + 216 71 862 437

www.deloitte.tn

C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	571 522	-	262 000	-
<i>dont émoluments et salaires</i>	483 522			
<i>dont jetons de présence conseil et comité</i>	88 000			
Avantages postérieurs à l'emploi	130 550	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
Total	702 072	0	262 000	0

Tunis, le 09 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Mohamed CHERIF et Mr Naoufel AMRI.

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2 012</u>	<u>31 décembre 2 011</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		875 146	550 282
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(421 645)	(337 205)
Immobilisations incorporelles nettes	1	453 501	213 078
Immobilisations corporelles		57 283 756	52 454 501
- Amortissements des immobilisations corporelles		(24 341 802)	(23 699 056)
Immobilisations corporelles nettes	1	32 941 954	28 755 446
Titres mis en équivalence		-	-
Immobilisations financières		8 753 198	8 884 641 (*)
- Provisions des immobilisations financières		(140 075)	(138 429)
Immobilisations financières nettes	2	8 613 123	8 746 212
Actifs d'impôts différés	3	192 140	115 667
Total des actifs immobilisés		42 200 717	37 830 402
Autres actifs non courants		4 800	5 400
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		42 205 517	37 835 802
ACTIFS COURANTS			
Stock		33 242 964	27 590 691
- Provisions des stocks		-	-
Stock net	4	33 242 964	27 590 691
Clients et comptes rattachés		21 137 969	18 975 519
- Provisions des comptes clients		(6 212 889)	(5 364 975)
Clients et comptes rattachés nets	5	14 925 080	13 610 545
Autres actifs courants		6 669 487	5 176 514 (*)
- Provisions des comptes d'actifs		(897 306)	(917 777)
Autres actifs courants nets	6	5 772 180	4 258 736
Placements et autres actifs financiers	7	30 890 757	25 188 398
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 120 112	7 551 746
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		89 951 094	78 200 116
TOTAL DES ACTIFS		132 156 611	116 035 919

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III.4).

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2 012</u>	<u>31 décembre 2 011</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		44 000 000	42 000 000
Rachat actions propres		-	-
Réserves consolidées		33 660 682	30 720 872
Autres capitaux propres consolidés		(143 831)	(298 865) (*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		77 516 851	72 422 007
Résultat consolidé		13 359 112	14 840 859 (*)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	90 875 963	87 262 866
Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres	10	15 699	(899) (*)
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	1 128 004	1 126 214 (*)
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	(97 741)	47 767
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	3 450 000	2 950 000
Provisions	12	841 026	845 984
Passifs impôts différés	13	75 819	59 135
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		4 366 845	3 855 120
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	19 685 079	9 192 149
Autres passifs courants	15	2 642 966	1 402 080
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	13 539 797	13 150 623
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		35 867 841	23 744 852
TOTAL DES PASSIFS		40 234 686	27 599 971
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		132 156 611	116 035 919

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité (Voir note III.4).

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le	
		31-déc-12	31-déc-11
Revenus	17	92 689 697	85 158 176
Autres produits d'exploitation		290 642	244 309
Production immobilisée		-	529 461
Total produits d'exploitation		92 980 339	85 931 947
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(589 065)	1 052 867
Achat marchandise consommée	19	51 031 229	45 477 987
Achat d'approvisionnements consommés	20	8 759 444	7 794 736
Charges de personnel	21	7 540 434	4 402 853
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	4 261 013	3 392 874
Autres charges d'exploitation	23	7 702 395	5 751 767
Total des charges d'exploitation		78 705 451	67 873 085
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 274 888	18 058 862
Charges financières nettes	24	(2 660 604)	(2 663 187)
Produits des placements	25	2 342 707	2 183 765
Autres gains ordinaires	26	2 297 361	83 769
Autres pertes ordinaires	27	(28 565)	(100 434)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		16 225 787	17 562 775
Impôts différés	28	59 789	(14 085)
Impôts exigibles		(3 024 205)	(2 660 064)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		13 261 372	14 888 626
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		13 261 372	14 888 626
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	97 741	(47 767)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		13 359 112	14 840 859

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

Période de 12 mois close le

	Notes	31-déc-12	31-déc-11
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>			
Résultat net		<u>13 359 112</u>	<u>14 948 393</u>
Ajustement pour			
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		97 741	(47 767)
*Amortissements et provisions		4 261 013	3 589 545
*Reprises sur provisions		-	-
*Variation des:			
- Stocks	29	(5 652 274)	(5 614 484)
- Créances clients	30	(2 162 450)	(503 415)
- Autres actifs	31	(2 008 468)	(1 528 978)
- Fournisseurs et autres dettes	32	11 733 816	3 909 217
*Autres ajustements			
- Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		(2 207 000)	(22 482)
- Résorption subvention d'investissement		(208 992)	(217 024)
- Transfert de charges		-	600
- Ecart de conversion		171 633	-
*Impôt différé		(59 789)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		17 324 342	14 513 606
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(5 154 117)	(5 581 460)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		13 400	-
Encaissement sur cession d'actifs non courants		0	-
Encaissement provenant des subventions / Equipements		0	
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	34	(292 834)	(4 784 648)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	35	424 277	456 036
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(5 009 275)	(9 910 072)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	36	(9 730 000)	(9 350 000)
Décaissement pour remboursement d'emprunts	37	(28 640 000)	(27 700 739)
Encaissement sur emprunts	38	29 140 000	27 802 115
Encaissement provenant des placements	39	74 500 000	114 050 000
Décaissement pour acquisition de placement	40	(79 800 832)	(109 900 339)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(14 530 832)	(5 098 963)
Incidence différence de change		(203 516)	36 136
Variation de trésorerie		(2 419 281)	(459 293)
Trésorerie au début de l'exercice		6 303 238	6 762 531
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41	3 883 957	6 303 238

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de six sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB et LAVAAL INTERNATIONAL. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 44 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien non encore totalement libéré. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des fenêtres et des portes en aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. C'est une société qui était en cours de constitution en 2011 et la dite participation figure parmi les immobilisations financières dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

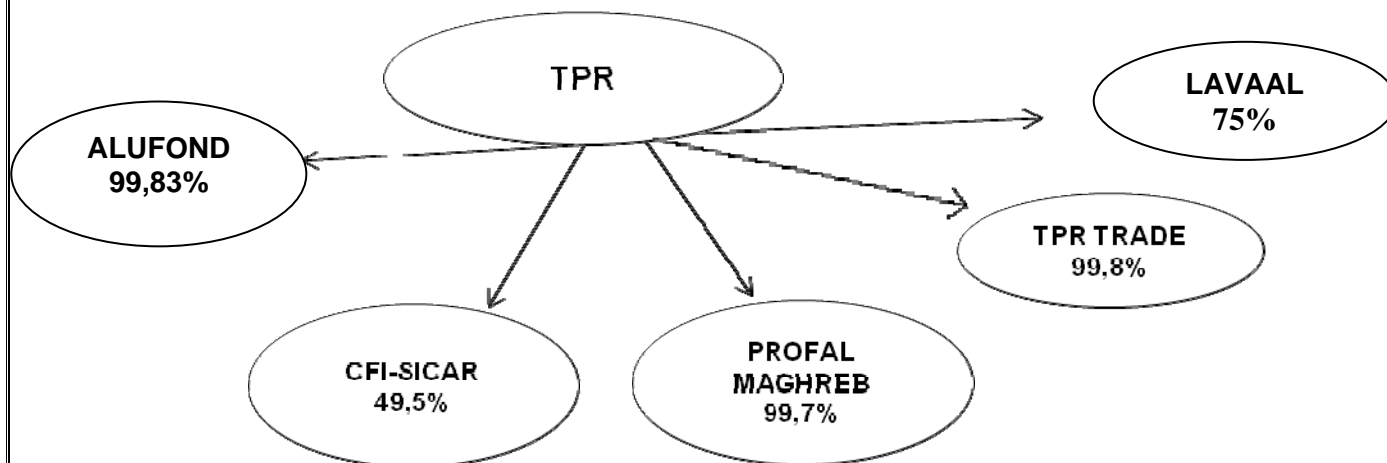
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2011			2012		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG	99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG	49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	90,00%	Filiale	IG	99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG	99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	-	-	-	75%	Filiale	IG

'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ **Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres**

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ **Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres**

- (a) Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition positif et/ou négatif n'est constaté au niveau du groupe TPR, vu que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Stocks

Seule la société TPR détient un stock. Il s'agit d'un stock de matières premières, produits finis et produits accessoires. Le stock est valorisé comme suit :

- ✓ Les billets importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- ✓ Les billets locales achetées par la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR sont valorisés au coût moyen pondéré annuel.
- ✓ Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- ✓ Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

II. 3. 4. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 6. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2011		2012	
	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	90,00%	90,00%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	-	-	75%	75%

III. 2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

Désignation	Valeur Brute Comptables			Amortissements				Valeur Comptable nettes au 31/12/2012	
	Valeur au 31/12/2011	Acquisition 2012	Cession / Reclassement 2012	Valeur au 31/12/2012	Amortissements au 31/12/11	Régularisation amortissement antérieurs	Dotations aux amortissements aux 31/12/2012		Amortissements au 31/12/2012
Logiciel	359 695	34 477	-	394 172	264 119		75 439	339 558	54 614
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	10 587	10 587		-	10 587	-
Fond de commerce	180 000	-	-	180 000	62 500		9 000	71 500	108 500
Immobilisations incorporelles en cours Profal	-	240 437	-	240 437	-		-	-	240 437
Immobilisations incorporelles en cours Lavaal	-	49 950	-	49 950	-		-	-	49 950
Total immobilisations incorporelles	550 282	324 864	-	875 146	337 206		84 439	421 645	453 501
Terrains	2 388 942	10 277	-	2 399 219	-		-	-	2 399 219
Constructions	4 351 558	355 775	-	4 707 333	2 138 602		138 157	2 276 759	2 430 574
AAI Construction	28 030	-	-	28 030	17 750		1 330	19 080	8 950
Matériels Industriels	35 613 248	1 312 543	2 548 737	34 377 054	18 090 083	2 548 737	2 686 565	18 227 911	16 149 144
Outillages Industriels	426 930	227 215	-	654 145	157 323		40 469	197 792	456 353
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	394 387	375 783		4 339	380 122	14 265
Matériels de Transport	1 197 216	105 940	12 000	1 291 156	1 000 625	7 529	92 561	1 085 657	205 499
Matériels Engin de Levage	458 517	132 129	-	590 646	330 238		61 104	391 342	199 304
AAI Divers	711 770	269 322	-	981 092	440 127		48 736	488 863	492 229
Matériels de Bureau	426 315	23 620	-	449 935	351 854		15 627	367 481	82 454
Matériels Informatique	932 421	30 386	-	962 807	684 084		51 267	735 351	227 456
Magasin vertical	1 125 887	84 224	-	1 210 111	112 588		58 856	171 444	1 038 667
immobilisations corporels	48 055 221	2 551 431	2 560 737	48 045 915	23 699 057	2 556 266	3 199 011	24 341 802	23 704 114
Immobilisations Encours									
Construction charpentes SGB	-	38 659	-	38 659	-		-	-	38 659
Magasin vente encours SGB	-	29 269	-	29 269	-		-	-	29 269
MAGASIN VERTICARS ENCOURS SGB	-	42 032	-	42 032	-		-	-	42 032
Constructions PROFAL	1 079 755	4 792 541	-	5 872 296	-		-	-	5 872 296
Station de laquage	3 319 526	99 148	163 089	3 255 585	-		-	-	3 255 585
Fonderie ALUFON	-	-	-	-	-		-	-	-
Total des immobilisations corporels	52 454 501	7 553 080	2 723 826	57 283 756	23 699 057	2 556 266	3 199 011	24 341 802	32 941 954
Total des Immobilisations	53 004 783	7 877 944	-	58 158 902	24 036 263	2 556 266	3 283 450	24 763 447	33 395 455

Note 2 : Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
BS	5 595	5 595
SMFA*	155 000	155 000
LLOYD	75 000	500
S.M.U	500	75 000
LAVAAL INTERNATIONAL *		872 235
1) Titres de participation détenus par TPR S.A	304 224	1 176 459
Panilabo	-	40 000
Procan	1 100 000	-
Cetram co	490 000	490 000
Metal pack	500 000	500 000
M.A.S	275 000	412 500
SICAM	6 500 000	6 500 000
2) Titres de participation détenus par CFI-SICAR	8 865 000	7 942 500
3) Titres de participation détenus par TPR TRADE	35 000	35 000
4) Versement restant à effectuer sur titres	(933 235)	(778 803)
5) Prêts	444 737	487 485
PRETS AUX PERSONNEL	51 177	465 503
PRETS AUX PERSONNEL MOINS D'1 AN	-	-
PRETS.DIVERS	393 560	21 982
6) Dépôts et cautionnements	37 472	22 000
Immobilisations financières brutes (1+2+3+4+5+6)	8 753 198	8 884 641
Provision pour dépréciation des titres de participation	(140 075)	(138 429)
Immobilisations financières nettes	8 613 123	8 746 212

Note 3 : Actifs d'impôt différé

Le solde des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Actif d'impôt différé TPR	-	34 140
Actif d'impôt différé ALUFOND	164 405	6 095
Actif d'impôt différé TPR TRADE	27 734	75 433
Actif d'impôt différé	192 140	115 667

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Matières premières et consommables	21 165 266	17 754 457
Stock filières	1 921 317	1 377 265
Produits en cours	1 398 382	2 146 370
Produits finis	5 274 656	4 476 445
Stock en transit	3 146 034	1 836 154
Travaux encours	337 310	0
Total du stock brut	33 242 964	27 590 691
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
Total du stock net	33 242 964	27 590 691

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des clients et comptes rattachés au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Clients locaux	4 204 678	5 065 391
Clients étrangers	7 026 881	8 200 990
Clients locaux effets à recevoir	3 617 358	232 601
Clients étrangers effets à recevoir	-	35 399
Clients douteux locaux	1 982 602	2 142 185
Clients douteux étrangers	2 536 864	1 575 476
Clients douteux locaux en contentieux	875 064	828 954
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Total brut	21 137 969	18 975 519
Provision sur clients douteux	(6 212 889)	(5 364 975)
Total net	14 925 080	13 610 545

Note 6 : Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Personnel	1 730	2 313
Fournisseurs débiteurs	476 790	163 668
Etat - impôts et taxes	3 032 375	3 682 064
Compte de régularisation actif	273 109	254 242
Autres débiteurs divers	2 885 484	1 074 227
Effet à recevoir	-	-
Total brut	6 669 487	5 176 514
Provisions des comptes d'actifs	(897 306)	(917 777)
Total net	5 772 180	4 258 736

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Titres SICAV	129 264	174 392
Bons de trésor et billets de trésorerie	29 350 000	23 450 000
Autres placements courants	1 411 493	1 564 006
Total	30 890 757	25 188 398

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Chèques à encaisser	3 132 118	2 992 692
Banques	1 967 490	4 555 155
Caisses	20 503	3 900
Total	5 120 112	7 551 746

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

	31/12/2011	Variation de capital	Variation de périmètre	Dividendes versés	Résultat de l'exercice 2012	Subvention inscrite au résultat	Affectation 2011	Variation de l'écart conversion	Autres variations	31/12/2012
Capitaux propres sociaux	100 259 018	-	1 162 980	(9 730 000)	13 569 014	(208 992)	-	-	-	105 052 019
RETRAITEMENTS										
Impôts différés /Pertes et gains de change	34 006	-	-	-	(36 219)	-	-	-	-	(28 982)
TOTAL RETRAITEMENTS	34 006	-	-	-	(36 219)	-	-	-	-	(28 982)
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	100 293 023	-	1 162 980	(9 730 000)	13 532 794	(208 992)	-	-	-	105 023 037
ELIMINATION										
Provision sur les sociétés du groupe	137 670	-	-	-	-	-	-	-	-	137 670
Elimination marge/Stock initial	(150 157)	-	-	-	-	-	-	-	-	(150 157)
Elimination marge/Stock final	(40 073)	-	-	-	(447 432)	-	-	-	-	(487 505)
TOTAL ELIMINATIONS	(52 561)	-	-	-	(447 432)	-	-	-	-	(499 992)
ECART D'EVALUATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ECART D'ACQUISITION NET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ELIMINATION TITRES	11 504 751	-	1 167 235	-	-	-	-	-	-	12 671 986
Part des minoritaires dans les autres capitaux propres	(899)	-	-	-	-	-	-	16 599	-	15 699
Part des minoritaires dans les réserves	1 126 214	-	(6 399)	(39 200)	-	-	47 767	-	(378)	1 128 004
Part des minoritaires dans le résultat	47 767	-	-	-	(97 741)	-	(47 767)	-	-	(97 741)
Part des intérêts minoritaires	1 173 082	-	(6 399)	(39 200)	(97 741)	-	-	16 599	(378)	1 045 963
Capital Social	42 000 000	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	44 000 000
Part du groupe dans les réserves	30 720 872	-	2 144	(9 690 800)	-	(208 992)	12 840 859	-	(3 401)	33 660 682
Part du groupe dans les autres capitaux propres	(298 865)	-	-	-	-	-	-	155 034	-	(143 831)
Part du groupe dans le résultat	14 840 859	-	-	-	13 359 112	-	(14 840 859)	-	-	13 359 112
Part du groupe dans les capitaux propres	87 262 866	2 000 000	2 144	(9 690 800)	13 359 112	(208 992)	(2 000 000)	155 034	(3 401)	90 875 963

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>1 238</u>	<u>1 054</u>
- dans les réserves	854	1 076
- dans le résultat	385	(22)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>719 013</u>	<u>809 356</u>
- dans les réserves	809 356	801 062
- dans le résultat	(90 343)	8 294
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROFAL MAGHREB</i>	<u>21 262</u>	<u>22 013</u>
- dans les réserves	22 013	22 013
- dans le résultat	(751)	-
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'ALUFOND</i>	<u>5 295</u>	<u>341 558</u>
- dans les réserves	5 036	302 063
- dans le résultat	259	39 495
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	<u>283 455</u>	<u>-</u>
- dans les réserves	290 745	-
- dans le résultat	(7 290)	-
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	15 699	(899)
Total des intérêts minoritaires	1 045 963	1 173 082
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	1 128 004	1 126 214
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(97 741)	47 767
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	15 699	(899)

Note 11 : Emprunts

Le solde des emprunts au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Emprunts CFI-SICAR (Fonds à gérer MONFLEURY et HKP)	3 450 000	2 950 000
Total	3 450 000	2 950 000

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2012 s'élève à 841 026 DT contre 845 984 DT au 31 décembre 2011.

Note 13 : Passifs impôts différés

Le solde des passifs impôts différés au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Passif d'impôt différé TPR	75 819	59 001
Passif d'impôt différé TPR TRADE	-	134
Passifs d'impôt différé	75 819	59 135

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Fournisseurs locaux	4 971 259	1 731 892
Fournisseurs étrangers	8 065 185	5 274 164
Effets à payer	3 283 337	1 469 293
Fournisseurs - factures non encore parvenues	3 365 299	716 800
Total	19 685 079	9 192 149

Note 15 : Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Personnel	94 197	2 143
Etat - impôts et taxes	887 619	493 247
CNSS	680 548	258 192
Assurances	81 526	45 755
Groupe	9 980	128 075
Créditeurs divers	30 795	180 914
Comptes de régularisations passifs	858 301	293 754
Total	2 642 966	1 402 080

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde des autres passifs courants au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Comptes bancaires débiteurs	1 236 155	1 248 508
Crédit de financement	12 290 634	7 900 000
Autre crédit	-	4 000 000
Autres passifs financiers	13 008	2 115
Total	13 539 797	13 150 623

III. 3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du Groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Revenus TPR	81 549 476	84 804 802
Revenus ALUFOND	(346)	-
Revenus CFI SICAR	56 609	-
Revenus TPR Trade	71 571	29 642
Revenus PROFAL MAGHREB	-	323 733
Revenus LAVAAL	11 012 387	-
Total	92 689 697	85 158 176

Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaille comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Variation des stocks de produits finis	(2 221 935)	(131 507)
Variation encours de production	1 632 870	(921 360)
Total	(589 065)	(1 052 867)

Note 19 : Achat marchandise consommée

Les achats de marchandises consommées du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Achat marchandise consommée TPR	37 138 628	39 650 778
Achat marchandise consommée ALUFOND	534 379	-
Achat marchandise consommée TPR TRADE	5 062 048	4 450 759
Achat marchandise consommée PROFAL MAGHREB	17 077	-
Achat marchandise consommée LAVAAL	8 279 096	1 376 450
Total	51 031 229	45 477 987

Note 20 : Achat d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Achat d'approvisionnement consommés TPR	7 733 383	7 439 481
Achat d'approvisionnement consommés ALUFOND	534 174	355 255
Achat d'approvisionnement consommés LAVAAL	491 888	-
Total	8 759 444	7 794 736

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Charges de personnel TPR	5 042 803	4 343 395
Charges de personnel ALUFOND	118 656	-
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	4 912	-
Charges de personnel LAVAAL	2 374 064	59 458
Total	7 540 434	4 402 853

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	3 861 488	3 229 958
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	357 577	-
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	13 524	-
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	28 424	162 916
Total	4 261 013	3 392 874

Note 23 : Autres charges d'exploitations

Les autres charges d'exploitations du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Autres charges d'exploitations TPR	5 571 579	5 669 606
Autres charges d'exploitations CFI SICAR	66 857	27 411
Autres charges d'exploitations ALUFOND	9 588	6 014
Autres charges d'exploitations TPR TRADE	35 879	-
Autres charges d'exploitations PROFAL MAGHREB	186 722	48 736
Autres charges d'exploitations LAVAAL	1 831 770	-
Total	7 702 395	5 751 767

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Charges financières	(3 087 826)	(2 743 630)
Revenus des autres créances	53 899	9 340
Perte de change	(118 062)	(337 418)
Gain de change	491 385	408 521
Total	(2 660 604)	(2 663 187)

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du Groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits des valeurs financières et des placements TPR	1 787 238	1 539 429
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	24 053	15 348
Revenus des titres de placements CFI SICAR	526 181	625 974
Revenus des titres de placements ALUFOND	2 518	3 014
Revenus des titres de placements LAVAAL	2 717	-
Total	2 342 707	2 183 765

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Ristournes perçues	17 584	8 264
Produits nets sur cession des immobilisations	2 232 862	75 505
Divers gains ordinaires	46 915	-
Total	2 297 361	83 769

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe au cours de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Autres pertes ordinaires TPR	(27 220)	(100 370)
Autres pertes ordinaires ALUFOND	(987)	(50)
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	(5)	(7)
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	(223)	(6)
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	(130)	-
Total	28 565	100 434

Note 28 : Impôt différé

L'impôt différé constaté en résultat au cours de l'exercice 2012, se présente comme suit :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts différés TPR	50 957	90 491
Impôts différés TPR TRADE	47 564	(76 406)
Impôts différés ALUFOND	(158 311)	-
Total	(59 789)	14 085

III. 3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation de stock

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Variation des stocks TPR	(2 379 008)	(5 614 484)
Variation des stocks ALUFOND	(337 310)	-
Variation des stocks TPR TRADE	(130 605)	-
Variation des stocks PROPAL MAGHREB	(548 122)	-
Variation des stocks LAVAAL	(2 257 229)	-
Total	(5 652 274)	(5 614 484)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Variation des créances TPR	(741 129)	55 303
Variation des créances TPR TRADE	236 655	(294 971)
Variation des créances CFI-SICAR	(202 996)	(17 700)
Variation des créances ALUFOND	731	(246 047)
Variation des créances LAVAAL	(1 455 711)	-
Total	(2 162 450)	(503 415)

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Variation des autres actifs TPR	(180 683)	378 763
Variation des autres actifs TPR TRADE	(581 066)	(92 580)
Variation des autres actifs CFI-SICAR	(22 689)	(1 480 944)
Variation des autres actifs ALUFOND	38 684	(156 178)
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(1 076 248)	(178 039)
Variation des autres actifs LAVAAL	(186 466)	-
Total	(2 008 468)	(1 528 978)

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	4 484 607	2 032 578
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	200 861	(215 152)
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	6 037	2 004 215
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	559 066	62 615
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	3 361 990	24 962
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	3 121 255	-
Total	11 733 816	3 909 217

Note 33 : Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(1 898 075)	(3 951 145)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(579 992)	(966 325)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(2 489 563)	(663 989)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(186 488)	-
Total	(5 154 117)	(5 581 460)

Note 34 : Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(749)	(2 274 158)
Acquisition d'immobilisations financières CFI-SICAR	(275 000)	(2 500 000)
Acquisition d'immobilisations financières TPR Trade	-	(2 000)
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	(17 085)	(8 490)
Acquisition d'immobilisations financières PROFAL MAGHREB	-	-
Total	(292 834)	(4 784 648)

Note 35 : Encaissements sur cession d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Cession d'immobilisations financières TPR	204 613	253 969
Cession d'immobilisations financières TPR TRADE	2 000	-
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	9 530	2 085
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	208 133	199 982
Total	424 277	456 036

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes TPR	(9 240 000)	(9 250 000)
Dividendes TPR TRADE	(100 000)	(100 000)
Dividendes ALUFOND	(390 000)	-
Total	(9 730 000)	(9 350 000)

Note 37 : Décaissement pour remboursement d'emprunts

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Remboursement emprunts TPR	(28 640 000)	(27 700 739)
Total	(28 640 000)	(27 700 739)

Note 38 : Encaissement sur emprunts

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Encaissement sur emprunts TPR	29 140 000	27 802 115
Total	29 140 000	27 802 115

Note 39 : Encaissement provenant des placements

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Encaissement provenant des placements TPR	72 600 000	110 150 000
Encaissement provenant des placements CFI SICAR	500 000	2 500 000
Encaissement provenant des placements ALUFOND	1 400 000	1 400 000
Total	74 500 000	114 050 000

Note 40 : Décaissement pour acquisition de placement

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(77 950 832)	(108 065 887)
Décaissement pour acquisition de placement CFI SICAR	-	(884 452)
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(1 850 000)	(950 000)
Total	(79 800 832)	(109 900 339)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Chèques à encaisser	3 132 118	2 992 692
Comptes bancaires créditeurs	1 967 490	4 555 155
Comptes bancaires débiteurs	(1 236 155)	(1 248 508)
Caisses	20 503	3 900
Total	3 883 957	6 303 238

III. 4. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Certaines rubriques du bilan relatives à l'exercice 2011 ont été retraitées pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours. Ces retraitements n'ont pas d'impacts sur le résultat de l'exercice 2011.

Le tableau ci-dessous résume les retraitements opérés pour chaque rubrique des états financiers impactée :

Désignation	31/12/2011 Avant retraitement	Retraitement	31/12/2011 Après retraitement
Bilan			
Immobilisations financières	5 226 765	3 657 876	8 884 641

Autres actifs courants	5 325 946	(149 433)	5 176 514
Réserves consolidées	(26 913 564)	(3 807 308)	(30 720 872)
Autres capitaux propres consolidés	0	298 865	298 865
Intérêts minoritaires dans les réserves	(1 125 314)	(899)	(1 126 214)
Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres	0	899	899

**« Groupe TPR »
Rapport Général du commissaire aux comptes**

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe TPR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe TPR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 90 875 963 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13 359 112 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « TPR », du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 27 Avril 2013
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed CHERIF

AMRI Naoufel

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2012**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **4.898.096 DT**, un capital social de **5.000.000 DT** et une valeur liquidative égale à **979,619 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL I » arrêtée au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Au 31/12/2012, la participation dans la société PLASTPACK a été évaluée sur la base de sa valeur mathématique (au 31/12/2011) corrigée des actifs fictifs et déduction faite de la garantie SOTUGAR. La moins value latente dégagée suite à cette évaluation, s'élevant à 46.881 DT, a été prise en compte parmi les différences d'estimation sur actions.

Il est à signaler que la société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire.

Vérifications spécifiques :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL I des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n° 2006-381 du 3 Février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
De cette appréciation, il ressort que le FCPR AMEN CAPITAL I a investi, au 31/12/2012, 41,8% de ses actifs en billets de trésorerie émis par la « CIL ». Le taux maximum autorisé est de 15%.
- En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 512 119	1 318 000
a- Actions et valeurs assimilées		2 512 119	1 318 000
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 375 195	3 713 406
a- Placements monétaires		1 999 837	3 698 842
b- Disponibilités		375 358	14 564
Créances d'exploitations	AC3	22 126	0
Autres actifs	AC4	0	22 125
TOTAL ACTIFS		4 909 440	5 053 531
-			
<u>PASSIFS</u>		11 344	21 925
Opérateurs créditeurs	PA1	5 000	3 753
Autres créditeurs divers	PA2	6 343	18 171
<u>ACTIF NET</u>		4 898 096	5 031 606
Capital	CP1	4 953 119	5 000 000
Sommes distribuables		-55 023	31 606
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		-55 023	31 606
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 909 440	5 053 531

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.04.11 au 31.12.11
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	43 242	106 677
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>43 242</u>	<u>106 677</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-93 500	-70 129
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-50 258	36 548
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-4 765	-4 942
RESULTAT D'EXPLOITATION		-55 023	31 606
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-55 023	31 606
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR 4	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-46 881	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-101 904	31 606

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.04.11 au 31.12.11
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	AN 1	<u>-101 904</u>	<u>31 606</u>
a- Résultat d'exploitation		-55 023	31 606
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-46 881	0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
d- Frais de négociation de titres		0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	AN 2	<u>-31 606</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	AN 3	<u>0</u>	<u>5 000 000</u>
a- Souscriptions		0	5 000 000
- Capital		0	5 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats		0	0
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
- Commissions de rachat		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-133 510	5 031 606
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	AN 4	<u>-133 510</u>	<u>5 031 606</u>
a- Début de période		5 031 606	0
b- Fin de période		4 898 096	5 031 606
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	AN 5	<u>0</u>	<u>5 000</u>
a- Début de période		5 000	0
b- Fin de période		5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE		979,619	1 006,321
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	AN 6	-1,406%	0,842%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow.....).

Le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2.512.119 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2012	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 559 000	2 512 119	51,29%	
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :					
POLYBAT SA	42 000	420 000	420 000	8,57%	19,80%
PLASTPACK SA	69 800	698 000	651 119	13,29%	23,30%
ROTOPLASTICA SA	20 000	200 000	200 000	4,08%	20,00%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	41 500	415 000	415 000	8,47%	40,90%
UNISAC	61 500	615 000	615 000	12,65%	36,60%
EVOPLAST	21 100	211 000	211 000	4,31%	29,47%
TOTAL		2 559 000	2 512 119	51,29%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci - après :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou (moins) values réalisées	Valeur au 31-12-2012
Acquisitions de l'exercice	1 241 000		0	1 241 000
Actions cotées	0			0
Actions non cotées	1 241 000			1 241 000
Cessions de l'exercice		0	0	0
Actions non cotées		0	0	0
Actions cotées		0	0	0

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1.999.837 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Intérêts Précomptés	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2012	% actif net
<u>Billets de trésorerie</u>						
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING "CIL"	2 000	2 000 000	(1 634)	1 471	1 999 837	40,83%
TOTAL		2 000 000	(1 634)	1 471	1 999 837	40,83%

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 43.242 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/04/2011 au 31/12/2011
Intérêts des billets de trésorerie	43 242	106 677
TOTAL	43 242	106 677

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 22.126 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Charges constatées d'avance (Commission de gestion 1 ^{er} trimestre 2013)	22 126	22 125
TOTAL	22 126	22 125

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5.000 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	5 000	3 753
TOTAL	5 000	3 753

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 6.343 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Amen Capital (Frais de constitution)	1 000	1 000
Amen Capital (redevance CMF 2011)	50	0
RS effectuée non encore versée	758	13 275
CMF	50	0
Honoraires du Commissaire aux Comptes	4 485	3 896
TOTAL	6 343	18 171

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 93.500 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/04/2011 au 31/12/2011
Rémunération du Gestionnaire	88 500	66 376
Rémunération du Dépositaire	5 000	3 753
TOTAL	93 500	70 129

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4.765 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/04/2011 au 31/12/2011
Rémunération du CAC	4 485	3 896
Redevance CMF	201	1 000
Services bancaires & assimilés	79	46
TOTAL	4 765	4 942

CPI : Note sur le capital**Capital au 31/12/2011**

- Montant	5 000 000
- Nombre de parts	5 000
- Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0

Rachats effectués

- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31/12/2012

- Montant	5 000 000
- Nombre de parts	5 000
- Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur
	Capital	l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2011	5 000 000	5 000 000
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-46 881	-101 904
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>	0	0
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	-46 881	-46 881
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	0	0
<i>Sommes distribuables</i>		-55 023
Capital Fin de période au 31-12-2012	4 953 119	4 898 096

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2012 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2012
<u>Engagements reçus: Grantie SOTUGAR</u>	1 572 600
POLYBAT SA	0
PLASTPACK SA	523 500
ROTOPLASTICA SA	150 000
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250
UNISAC	461 250
EVOPLAST	126 600
<u>Engagements donnés:</u>	2 275 000
Accords de financement donnés	2 275 000

5-2 Données par part et ratios pertinents

<i>Données par part</i>	2012	2011
Revenus des placements	8,648	21,335
Charges de gestion des placements	-18,700	-14,026
<i>Revenus nets des placements</i>	-10,052	7,310
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,953	-0,988
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	-11,005	6,321
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	-11,005	6,321
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-9,376	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</i>	-9,376	0,000
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	-20,381	6,321
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	-9,376	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	-9,376	0,000
<i>Valeur liquidative</i>	979,619	1 006,321
<i>Ratios de gestion des placements</i>		
Charges / actif net moyen	1,88%	1,40%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,11%	0,63%
<i>Actif net moyen</i>	4 964 851,224	5 015 803,052

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds. Pour le calcul de ces honoraires de gestion.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 2 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2012**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « AMEN CAPITAL II », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Novembre 2012 (Date de la première souscription) au 31 Décembre 2012.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **5.005.222 DT**, un capital social de **5.000.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.001,044 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL II ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du « FCPR AMEN CAPITAL II » arrêtée au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Vérifications spécifiques :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL II des normes prudentielles prévus par l'article 2 du décret n° 2006-381 du 3 Février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le FCPR AMEN CAPITAL II a placé, au 31/12/2012, la totalité du montant souscrit (5.000.000 DT) en compte à terme au près de l'AMEN BANK.

- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2012
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	0
a- Actions et valeurs assimilées		0
b- Obligations et valeurs assimilées		0
c- Emprunts d'état		0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	5 027 139
a- Placements monétaires		0
b- Disponibilités		5 027 139
Créances d'exploitations	AC3	0
Autres actifs	AC4	0
TOTAL ACTIFS		5 027 139
<u>PASSIFS</u>		<u>21 918</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	15 720
Autres créditeurs divers	PA2	6 198
<u>ACTIF NET</u>		<u>5 005 222</u>
Capital	CP1	5 000 000
Sommes distribuables		5 222
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de l'exercice		5 222
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 027 139

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.11.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	0
a- Dividendes		0
b- Revenus des emprunts, BTA et BTZC		0
Revenus des placements monétaires	PR 2	27 139
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>27 139</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-15 720
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		11 420
Autres produits	PR 3	0
Autres charges	CH 2	-6 198
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 222
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 222
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR 4	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 222

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.11.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	AN 1	<u>5 222</u>
a- Résultat d'exploitation		5 222
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
d- Frais de négociation de titres		0
<u>Distributions de dividendes</u>	AN 2	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	AN 3	<u>5 000 000</u>
a- Souscriptions		5 000 000
- Capital		5 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		0
- Régularisation des sommes distribuables		0
b- Rachats		0
- Capital		0
- Régularisation des sommes non distribuables		0
- Régularisation des sommes distribuables		0
- Commissions de rachat		0
VARIATION DE L'ACTIF NET		5 005 222
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	AN 4	5 005 222
a- Début de période		0
b- Fin de période		5 005 222
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	AN 5	5 000
a- Début de période		0
b- Fin de période		5 000
VALEUR LIQUIDATIVE		1 001,044
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	AN 6	0,637%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow.....)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5.027.139 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2011
COMPTE A TERME	5 000	5 000 000	27 139	5 027 139
TOTAL		5 000 000	27 139	5 027 139

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 15.720 DT et s'analyse comme suit :

	Solde au 31/12/2012
Gestionnaire – Frais de gestion	14 750
Dépositaire	970
TOTAL	15 720

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 6.198 DT et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2012
AMEN CAPITAL – Remboursement des frais de constitution	1 625
Honoraire du Commissaire aux Comptes	4 523
CMF	50
TOTAL	6 198

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 27.139 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/11/2012 au 31/12/2012
Intérêts sur compte à terme	27 139
TOTAL	27 139

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 15.720 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/11/2012 au 31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire	14 750
Rémunération du Dépositaire	970
TOTAL	15 720

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 6.198 DT et se détaille comme suit :

	Du 01/11/2012 au 31/12/2012
Rémunération du CAC	4 523
Redevance CMF (Frais de constitution)	1 625
Redevance CMF	50
TOTAL	6 198

CPI : Note sur le capital

Capital au 01/11/2012

- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0

Souscriptions réalisées

- Montant	5 000 000
- Nombre de parts	5 000
- Nombre de porteurs de parts	1

Rachats effectués

- Montant	0
- Nombre de parts	0
- Nombre de porteurs de parts	0

Capital au 31/12/2012

- Montant	5 000 000
- Nombre de parts	5 000
- Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le Capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01-11-2012	0	0
<i>Souscription de la période</i>	5 000 000	5 000 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	0	5 222
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négociation</i>	0	0
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	0	0
<i>Sommes distribuables</i>		5 222
Capital Fin de période au 31-12-2012	5 000 000	5 005 222

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2012 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2012
<u>Engagements recus:</u>	0
Garanties SOTUGAR	
<u>Engagement donnés:</u>	1 500 000
Accords de financement donnés	1 500 000

5-2 Données par part et ratios pertinents

<i>Données par part</i>	<i>2012</i>
Revenus des placements	0
Charges de gestion des placements	-3,144
<i>Revenus nets des placements</i>	<u><i>-3,144</i></u>
Autres produits	0
Autres charges	-1,240
<i>Résultat d'exploitation (1)</i>	<u><i>-4,384</i></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>	<u><i>-4,384</i></u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
<i>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</i>	<u><i>0</i></u>
<i>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</i>	<u><i>1,044</i></u>
<i>Résultat non distribuable de l'exercice</i>	<u><i>0</i></u>
Régularisation du résultat non distribuable	0
<i>Sommes non distribuables de l'exercice</i>	<u><i>0</i></u>
<i>Valeur liquidative</i>	<u><i>1 001,044</i></u>
<i>Ratios de gestion des placements</i>	
Charges / actif net moyen	0,31%
Autres charges / actif net moyen	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,10%

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.